



HAL
open science

Clastrum versus castrum : réalités et ambiguïtés des enclos monastiques

Luc Bourgeois

► **To cite this version:**

Luc Bourgeois. Clastrum versus castrum : réalités et ambiguïtés des enclos monastiques. Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre, 2020, De la clôture à la fortification des monastères, Hors-série n° 12, 10.4000/cem.17472 . hal-02139337

HAL Id: hal-02139337

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02139337v1>

Submitted on 20 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Clastrum versus castrum : réalités et ambiguïtés des enclos monastiques

Luc Bourgeois



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/17472>

DOI : 10.4000/cem.17472

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Luc Bourgeois, « *Clastrum versus castrum* : réalités et ambiguïtés des enclos monastiques », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 12 | 2020, mis en ligne le 20 novembre 2020, consulté le 29 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cem/17472> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.17472>

Ce document a été généré automatiquement le 29 novembre 2020.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Clastrum versus castrum : réalités et ambiguïtés des enclos monastiques

Luc Bourgeois

Limites, accès et circulations

- 1 Les différentes contributions réunies dans ce dossier explorent la gamme des limites idéelles et matérielles qui structurent les monastères du haut Moyen Âge et du Moyen Âge classique, et particulièrement l'ambiguïté entre enclos et enceinte. Ce découpage de l'espace obéit à un jeu d'échelles et à un emboîtement qui commence dans l'église même – de l'*atrium* au sanctuaire – et se poursuit parfois bien au-delà des clôtures délimitant le cadre de vie de la communauté, pour matérialiser le contrôle d'un large espace immunitaire ou d'une seigneurie monastique (tels les cercles concentriques du pouvoir clunisien)¹. Si les établissements monastiques consistaient seulement en des espaces soustraits à l'environnement laïque, leur lecture serait sans doute assez simple, mais ils manifestent des tendances *a priori* antinomiques – isoler la communauté *et* accueillir hôtes et fidèles, juxtaposer partie productive *et* partie religieuse – et ces obligations opposées impliquent une complexe articulation d'aires réservées, de sas et de circulations contraintes, de la clôture stricte – définie par le carré claustral – au secteur de la porterie et de l'aumônerie – plus ouvert vers le monde. Le succès du modèle à triple enceinte, documenté aussi bien dans les établissements irlandais du haut Moyen Âge² que dans des monastères postérieurs (clôture, petit enclos et le grand enclos)³ témoigne, entre autres, de cette ambivalence. Les riches sources normatives concernant Cluny illustrent aussi la complexité d'une organisation à deux clôtures, dans les interstices desquelles prennent place des zones d'interaction entre les moines et les laïcs, par exemple les deux cuisines juxtaposées⁴.
- 2 La limite prend également des figures très diverses, qui dépassent largement les formes linéaires construites les plus faciles à appréhender par l'archéologue : le mur, la palissade ou le fossé. Pour des établissements établis en fonds de vallée ou sur des escarpements, la terrasse peut également jouer un rôle important dans la séparation

des espaces comme dans le cantonnement des flux de circulation⁵ et, dans l'église même, les différences de niveaux instituent autant de hiérarchies que les barrières. Les dérivations de cours d'eau ont pu établir d'autres obstacles.

- 3 Les signaux ponctuels jalonnant l'espace sacré contribuent également à instituer des limites, qu'il s'agisse des sanctuaires annexes de la Novalaise⁶ ou des chapelles renforçant symboliquement le trait de côte de l'île de Lérins. Le concept de cette couronne de sanctuaires assurant la défense du cœur de la communauté apparaît également très tôt dans le cadre de la cité, dont l'enceinte fortifiée est renforcée par des satellites religieux considérés comme des gardiens. Il en est ainsi à Trèves, où Saint-Euchaire et Saint-Maximin sont identifiés à des gardiens des portes urbaines par Grégoire de Tours, alors que la fondation de Saint-Syméon dans la Porte noire en 1035-1036 « s'inscrit également dans l'idée d'une protection spirituelle renforçant la protection matérielle »⁷. Plus modestement, des croix purent jouer le même rôle.
- 4 À la suite de Michel Lauwers⁸, plusieurs contributions insistent sur l'importance de la circularité, forme intellectuellement la plus parfaite mais aussi la plus simple à réaliser (une corde et deux bâtons suffisent pour la matérialiser sur le terrain). Si des contraintes topographiques viennent souvent contrarier ce goût théorique pour le cercle, il reste que la circumambulation (celles de la consécration de l'église, des cercles de paix, du cheminement du pèlerin dans les cryptes complexes ou des processions menées à l'extérieur) constitue une pratique commune. Il serait intéressant – comme l'ont fait les ethnologues pour les processions de rogations récentes⁹ – de mesurer plus systématiquement, à travers des sources médiévales comme les processionnaires et les ordinaires, si des pérégrinations très codifiées ont parfois pu fossiliser des états anciens des limites, des hiérarchies ou des circulations désormais dépréciées. Elles révéleraient une géographie vécue des sanctuaires et des itinéraires que les plans ou les vestiges matériels ne peuvent nous fournir.
- 5 Toutes ces limites ponctuelles ou linéaires dessinent le « dedans » et le « dehors » exprimés par les textes. Ces limites ne sont pas intangibles. Elles sont aussi considérées différemment selon la place qu'occupe le narrateur médiéval, membre de la communauté ou extérieur à celle-ci, ou plus simplement la position qu'il choisit pour décrire l'espace. Au quotidien, leur étanchéité ou leur porosité varient également en fonction des contraintes qui s'exercent sur la communauté : les mentions d'un certain effacement des limites lors de périodes de relâchement ne manquent pas et les reprises en main amènent à les renouveler ou à les faire évoluer. Le passage de nombreuses communautés du statut de chanoine à celui de moine (et réciproquement) a sans doute également fait fluctuer la construction intellectuelle et physique de ces limites. C'est donc surtout l'usage qui est fait de l'espace monastique à chaque période qui documente le poids de la limite matérielle ou idéale. Ces blocages spatiaux sont eux-mêmes générateurs d'espaces nouveaux : les clôtures conditionnent l'urbanisation avoisinante et les portes orientent la voirie extérieure vers des passages obligés.
- 6 La compréhension des limites passe également (et surtout ?) par celle de ces passages obligés et des filtres imposés à la circulation. Sur ce point, on aurait tort d'opposer trop fortement l'organisation monastique et celle des résidences princières contemporaines : s'il marginalise souvent les limitations d'ordre religieux, l'espace castral ou palatial multiplie également les passages obligés et les sas destinés à contraindre les circulations et à filtrer l'accès aux différents espaces. Les diagrammes élaborés pour synthétiser ces circulations laïques¹⁰ seraient sans doute utiles pour

modéliser les espaces monastiques, en différenciant si possible les accès autorisés aux différents groupes de statut en présence, durant leur existence ou après leur décès (communauté, religieux extérieurs, *familia*, convers, fidèles, femmes, etc.). Ces modèles obligent également à prendre en compte l'évolution des portes, des niveaux de sol et des escaliers, voire à envisager les lacunes des plans pour chaque étape de l'histoire d'un site.

- 7 La situation devient plus complexe encore lorsque la communauté religieuse s'inscrit dans une fortification. La présence d'hommes d'armes ou le fait que les structures de défense surplombent la clôture viennent en effet perturber l'organisation monastique ou canoniale. Elles entraînent des confusions entre les enclos religieux et les courtines, le filtrage habituel des entrées et la défense des portes. Si toute communauté religieuse est aussi une structure politique qui rayonne sur son environnement, sa transformation en point fort amène un changement majeur dans la nature de ce lieu central, qui n'a jamais pour seul but de défendre la communauté des agressions extérieures. Étendons-nous sur ce point en considérant plus avant la fortification des institutions monastiques ou canoniales au cours des siècles qui encadrent l'an mil¹¹.

La mise en défense des monastères et chapitres canoniaux (IX^e-XI^e s.)

- 8 Les conditions et les formes de la mise en défense d'un nombre non négligeable de monastères et de chapitres canoniaux durant les deux derniers siècles du haut Moyen Âge nécessitent un important travail de relecture depuis les travaux pionniers de Fernand Vercauteren et de Jean Hubert¹². La répartition de la cinquantaine de sites concernés dessine une large écharpe entre la mer du Nord et les environs du lac Léman, à laquelle il faut ajouter un groupe assez dense entre Loire et Garonne et quelques sites excentriques : Landevennec, en Bretagne, ou Toulouse. Cette liste demeure sans doute lacunaire mais elle révèle que certaines régions pourtant particulièrement exposées ne semblent pas avoir abrité d'établissements religieux fortifiés (la Normandie, le Languedoc ou la Provence pour la France, l'Italie carolingienne, si l'on excepte les enceintes édifiées autour de basiliques suburbaines de Rome et de Milan et les maigres données archéologiques récemment acquises à Nonantola¹³).
- 9 Ce phénomène a longtemps été considéré comme une conséquence directe des raids scandinaves, sarrazins ou hongrois. Il émerge avec l'autorisation de fortifier le monastère de Noirmoutier (824-830)¹⁴ et prend son essor entre 869 et 890, au plus fort des incursions scandinaves. Les seconde et troisième décennies du x^e s. voient l'aboutissement de nouvelles réalisations dispersées entre Sainte-Colombe-lès-Sens et la côte atlantique. Dans l'espace lotharingien et ses marges, le mouvement éclot entre 922 et 953, mais de nouvelles mises en chantier interviennent alors que les incursions hongroises ont cessé (Lobbes vers 970, Saint-Paul et Saint-Vanne de Verdun, après 973 et entre 971 et 986). Les fortifications du monastère de Déols (991-1022 ?) ou de la collégiale de Levroux (après 1013)¹⁵ ne peuvent pas non plus être imputées à ces menaces extérieures. Le mouvement s'inscrit donc à la fois dans la durée et se développe à des dates diverses dans des espaces régionaux distincts. Il subsiste aussi au second millénaire, avec de nouveaux pics de construction pendant la guerre de Cent Ans puis les guerres de Religion.

- 10 Si la coïncidence chronologique entre un raid et la décision d'établir une enceinte mettant à l'abri la communauté et ses trésors est parfois évidente (le sac de Saint-Pierre de Rome en 846 entraîne dès 848 la mise en place de l'énorme chantier de l'enceinte léonine¹⁶ ; après un ultime raid scandinave en 903, la communauté de Saint-Martin de Tours s'est lancée au plus tard en 906 dans la construction de son *castrum*, etc.), il n'en demeure pas moins que l'alibi de la défense *propter infestationem paganorum* ou *causa persecutionis Nortmannorum* constitue une rhétorique commode, voilant souvent la poursuite d'objectifs plus politiques. La fortification peut résulter d'une compétition politique locale, comme en témoigne – entre autres – l'exemple du monastère de Lobbes, fortifié vers 970 par Rathier de Vérone dans le cadre de sa rivalité avec l'abbé Folcuin et les alliés de celui-ci¹⁷. Ailleurs, elle s'inscrit plus largement parmi les effets à long terme de la politique monastique des Carolingiens, de l'évolution de l'abbatiate laïque, de l'émergence des principautés, des mutations de l'immunité et du désir d'autonomie des communautés et de leurs abbés par rapport à l'épiscopat.
- 11 L'existence d'un réseau de communautés monastiques et canoniales constituant des pôles stratégiques de la politique des Pippinides puis des Carolingiens et contrôlées par un abbé laïc ou un évêque faisant office d'agent du roi a sans doute joué un rôle majeur dans la genèse du mouvement de fortification, puisqu'une forte proportion des sites jouissant de la *tuitio* royale a connu par la suite une mise en défense. Dans les espaces périphériques et frontaliers, ce contrôle royal s'est souvent effectué par l'intermédiaire des grands : lorsque Carloman établit sa ligne de défense sur les collines de l'Artois, il en confie le contrôle à Raoul, fils d'Évrard de Frioul. Abbé laïc de Saint-Bertin et de Saint-Vaast d'Arras de 883 à 892, ce dernier fortifie ou restaure les défenses de ces deux grands monastères¹⁸.
- 12 Avec une chronologie variable selon les régions, les bénéfices que constituaient les abbayes et collégiales royales ont eu tendance à se transformer en fiefs héréditaires attachés aux honneurs comtaux et à participer de l'émergence des principautés comme bases d'une autorité indépendante. Ainsi Èble, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, abbé de Saint-Maixent et évêque de Limoges, assure dans les années 930-940 la mise en défense de ces trois institutions, alors même que son frère, le duc d'Aquitaine Guillaume Tête d'Étoupe, met en place un réseau de *castra* qui conforte le contrôle de la principauté naissante. À la fin du IX^e et au X^e s., les Robertiens, les évêques de Metz ou de Reims, les comtes de Vermandois ou, plus tard, la famille de Déols n'agissent pas autrement en associant mainmise sur les communautés religieuses et contrôle de points défensifs.
- 13 Le *castrum* monastique ou canonial est donc un château presque comme les autres, à la fois par le pouvoir qu'il symbolise, sa garnison, ses capacités poliorcétiques et son emprise sur le plat-pays. À une autre échelle, la décision de fortifier une communauté peut constituer l'amorce d'une création urbaine, comme à Saint-Martin de Tours où, à partir de 918, le nouveau *castrum* contrôlé par les Robertiens se voit conférer une large immunité jusqu'aux rives de la Loire et de nouvelles concessions économiques, qui donnent naissance à un *suburbium* distinct de celui de la cité et soulignent la gestation de la seigneurie territoriale des chanoines¹⁹.
- 14 Si l'on exclut les communautés implantées dès l'origine dans l'enceinte d'une cité, édifiée dans l'ombre d'un *castrum* ou prenant place dans une fortification protohistorique ou du très haut Moyen Âge et les défenses ayant servi temporairement de refuge proche ou lointain aux communautés religieuses, la protection ou le contrôle

d'établissements monastiques ou canoniaux par des structures fortifiées relève de cinq catégories formelles, qui impliquent des relations fort différentes entre la communauté, les éléments défensifs et l'environnement :

- 15 - L'extension d'une enceinte de cité pour y inclure une communauté suburbaine (comme à Cambrai, où l'évêque Odilon inclut aux défenses le monastère Saint-Aubert entre 888 et 901)²⁰.
- 16 - La juxtaposition d'une enceinte urbaine et d'une enceinte d'édifice religieux (telle celle du *castrum* de la collégiale Sainte-Radegonde de Poitiers, assiégé en 955²¹).
- 17 - La création d'une enceinte autonome – cas le plus fréquent – qui voit la fortification soit du cœur du complexe monastique ou canonial, délaissant souvent un sanctuaire funéraire marginal, soit d'un espace plus large, permettant un embryon d'urbanisation. Ces mises en défense n'entraînent jamais le déplacement de l'institution vers un site plus propice, si l'on excepte de rares cas tels Vézelay²² ou, bien plus tard, les monastères de San Vincenzo al Volturno ou de Farfa²³.
- 18 - La construction d'un point fortifié ponctuel au sein des bâtiments, telle la massive tour résidentielle établie entre 957-958 et 961 contre l'abbatiale de Münstair (Suisse), par l'évêque de Chur Heinrich²⁴.
- 19 - Enfin, l'existence précoce d'un *castrum* spatialement déconnecté de l'abbaye ou de la collégiale mais qui a concouru à sa défense et à son contrôle (le *castrum* de Rochemeaux, résidence des avoués du monastère de Charroux et futurs comtes de la Marche dans la seconde moitié du x^e s., était établi en marge d'une vaste aire circulaire bornée par des chemins et des croix, qui matérialisait probablement l'immunité de l'abbaye²⁵).
- 20 L'absence d'études archéologiques et des *a priori* tenaces ont longtemps amené les chercheurs à restituer systématiquement les enceintes monastiques et canoniales comme de modestes défenses de terre et de bois. Les textes révèlent effectivement que les défenses entourant Saint-Bertin en 891 sont constituées de pieux, de terre et de mottes de gazon²⁶ mais les premières données archéologiques disponibles attestent fortement l'existence de défenses élaborées et pérennes : enceinte en petit appareil autour de Landevennec (seconde moitié du ix^e s.)²⁷, Saint-Hilaire de Poitiers (936-942)²⁸, Cluny (x^e s.)²⁹, Déols (991-1022 ?) ou Fleury (x^e s. ?) – ces deux dernières comportant au moins une tour³⁰ –, complexe système fossoyé mis en eau de Saint-Denis³¹, etc. Ces découvertes n'inviteraient-elles pas à une lecture plus littérale de certaines descriptions carolingiennes ?
- 21 Pour les plus élaborées de ces constructions, l'imitation des fortifications antiques entourant les cités constitue parfois un choix symbolique, parce que celles-ci constituent un modèle architectural idéal, mais surtout parce qu'elles sont l'insigne majeur d'un siège de pouvoir autonome, symboliquement légitimé par le passé. Elle consacre un retour particulièrement précoce du flanquement systématique, de larges ouvertures de tir permettant l'usage de machines de guerre et la construction de portes cantonnées par deux tours. La courtine et les tours de l'enceinte de la colline du Vatican (848-852) reproduisent ainsi servilement, mais à une échelle réduite de moitié, le mur d'Aurélien qui entourait la ville de Rome depuis le III^e siècle. Les rares vestiges conservés de l'enceinte de Saint-Martin de Tours, achevée en 918 ou peu avant, témoignent d'un semblable processus d'imitation³². Si les limites de certaines enceintes épousent étroitement l'emprise des bâtiments monastiques ou canoniaux, d'autres

connaissent une bipartition de l'espace protégé qui prépare le développement d'un habitat civil : Saint-Martin de Tours, Saint-Maixent ou Saint-Denis répondent à ce schéma³³.

Ambiguïtés médiévales et ambiguïtés contemporaines

- 22 Les ambiguïtés entre clôture et courtine, entre vie monastique ou canoniale et interventions laïques demeurent pourtant vives, aussi bien dans les textes médiévaux que dans la lecture que nous pouvons faire aujourd'hui des formes parcellaires ou des vestiges archéologiques. Si nous avons parfois sous-estimé la valeur des descriptions de fortifications monastiques fournies par les sources carolingiennes, il reste qu'un vocabulaire souvent hérité de la poliorcétique antique (*saepturn, vallum*, etc.) et le goût des clercs pour des *ekphraseis* empruntées à Salluste ou à d'autres auteurs latins, jettent souvent le doute sur la réalité matérielle des fortifications du premier Moyen Âge ; de même, les sources conservées sont loin de toujours décrire fidèlement les diverses formes de matérialisation des limites monastiques ou canoniales. Par exemple, l'enceinte attribuée à Jumièges dans la *Vita Filiberti* est-elle autre chose qu'une Cité de Dieu intellectuelle³⁴ ? L'archéologie n'est en tout cas pas encore venue matérialiser cette description. Le parti des rédacteurs peut également – selon le type de source concerné – occulter soit la fortification, soit l'organisation monastique. Il en est ainsi de l'abbaye belge de Floreffe, que la chronique de Gislebert de Mons décrit comme un *fortissimum monasterium* résistant durant sept semaines à l'artillerie de siège du comte Baudouin V de Hainaut en 1189, alors que les annales de la communauté gommant totalement ces défenses dans leur récit du conflit (ils n'évoquent que l'*ecclesia* et le *clastrum*)³⁵.
- 23 L'imbrication entre *monasterium* et *castrum* devient encore plus ambiguë lorsque la communauté s'installe dans un ensemble fortifié préexistant, qu'il s'agisse d'une résidence princière en activité (comme Fécamp à partir de la fin du x^e s.)³⁶, d'un habitat de hauteur dont les propriétaires assurent le glissement de la résidence laïque à l'ensemble monastique (comme au Mont-Saint-Odile dès le début du viii^e s.)³⁷, voire d'un éperon barré d'origine protohistorique dont on ne sait s'il jouait encore un rôle défensif (comme celui qui abrite l'abbaye de Flavigny à partir de 721³⁸). Il en est de même pour les monastères établis dans l'enceinte d'une cité : lorsqu'en 587, les moniales de Sainte-Croix de Poitiers observent le convoi funéraire de la reine Radegonde juchées sur l'enceinte de la ville, cela implique peut-être qu'elles ont le contrôle d'une partie de la courtine mais surtout que les défenseurs de celle-ci avaient quotidiennement une vue sur l'intérieur de la clôture de cette communauté féminine³⁹.
- 24 Avec le développement des défenses carolingiennes, la séparation des lieux monastiques et des structures civiles apparaît encore plus brouillée. La bipartition de l'espace entre religieux et laïcs, évoquée *supra*, fait parfois long feu. À Saint-Maixent, l'un des lignages de *milites* gravitant autour des bénédictins possédait une maison... dans le cimetière des moines. Au cours du xi^e s., les abbés s'opposèrent d'ailleurs systématiquement à ces familles pour recouvrer progressivement le contrôle intégral de l'espace fortifié et des sanctuaires satellites dépendant primitivement du monastère⁴⁰. Documentés à partir de 980, les *milites* du *castrum* de Saint-Hilaire de Poitiers sont souvent issus des mêmes lignages que les religieux (mais il s'agit de chanoines séculiers) et ils peuvent constituer leurs héritiers. Certains disposent de

maisons, d'une tour voire d'un *burgus* à l'intérieur de la fortification ou dans ses marges⁴¹. La communauté monastique est même parfois « exfiltrée » pour militariser en totalité un site monastique : lorsque le roi Robert assiège Saint-Germain d'Auxerre en 1002, seuls huit moines dévolus à la garde des reliques demeurent à l'intérieur des défenses établies par les troupes du comte de Nevers Landri et par des familiers du monastère⁴².

- 25 La situation peut s'éclaircir avec le développement d'une agglomération dans la périphérie du monastère. Celle-ci reçoit souvent une fortification qui défend également les religieux mais leur permet de recouvrer le contrôle de leur enclos. Peut-être faut-il comprendre ainsi une mention de la chronique de Saint-Hubert qui relate les travaux entrepris par l'abbé Thierry (vers 1065-1074), consistant, d'une part, dans l'établissement d'une enceinte comportant huit tours et, d'autre part, dans la réfection du mur du monastère⁴³.
- 26 Les études de cas présentées dans ce dossier montrent bien comment, aux aléas de la critique interne de chaque catégorie de source vient s'ajouter la difficulté à articuler entre elles des informations de natures très diverses, souvent contradictoires ou datées de façon imprécise. À défaut de pouvoir mener la fouille exhaustive d'ensembles monastiques, les plans anciens sont souvent utilisés comme des interfaces entre le texte et le terrain pour interroger le fonctionnement des limites. Mais, d'une part, leur multiplication tardive oblige à une approche régressive dont on sait les dangers et, d'autre part, ils ne fournissent plus que des formes spatiales ayant souffert d'effacements, de réaffectations ou de transformations. Même les données archéologiques, *a priori* plus factuelles, résistent souvent à l'identification d'une clôture ou d'une courtine. Par exemple, la présence d'un fossé ne suffit pas toujours à attester une mise en défense : ainsi, quelle fonction attribuer au fossé en eau doublé d'une palissade qui entoure le monastère d'Hamage (Nord) dès sa fondation, vers le milieu du VII^e s.⁴⁴ ?
- 27 Les contributions qui précèdent viennent, à la suite d'autres travaux, consacrer un intérêt renouvelé pour l'analyse spatiale des espaces monastiques, les limites et les circulations qui ont matérialisé leur fonctionnement. Au temps où la recherche portait avant tout sur l'analyse architecturale et sur l'histoire événementielle des communautés, cette diversité d'organisation a été en partie occultée par l'homogénéité apparente du plan des bâtiments conservés comme par le faible intérêt porté aux aménagements extérieurs au carré claustral. Les questionnements actuels viennent renouveler la lecture spatiale du monastère, quitte à faire de chaque établissement un cas particulier (ce qui offre au moins l'intérêt de limiter l'application un peu routinière de « plans-type »). Dans le champ des textes, et pour sortir d'une lecture de l'espace parfois trop conditionnée par les règles ou les coutumiers monastiques, c'est-à-dire par des textes normatifs plus que par la réalité quotidienne, on peut attendre quelques lueurs d'une confrontation des mentions dispersées éclairant les rapports humains qui structurent les communautés et les usages de l'espace qu'elles révèlent : où sont reçus les visiteurs ? Quels sont les lieux de conclusion des transactions mentionnées, en dehors de l'église ? À quelles parties du monastère les membres de la *familia* ont-ils accès ? Quel est le recrutement des différents espaces funéraires d'un site ? Au-delà de la difficile reconnaissance des structures dans les sources écrites et sur le terrain, la mise en défense des établissements religieux pose des problèmes de même nature, qui nécessiteraient également des enquêtes prosopographiques plus serrées : la *militia*

défendant le site relève-t-elle de l'abbé ou non ? Entretient-elle des liens familiaux étroits avec des membres de la communauté ? Comment se développe son habitat, dans l'enceinte fortifiée ou à l'extérieur ? Au-delà de la mise en espace stable ou changeante exprimée par les clôtures, les défenses, les bâtiments ou les accès, c'est en effet la circulation des hommes et la puissance respective des différents groupes en présence qui permettent de qualifier vraiment l'usage des lieux.

NOTES

1. D. MEHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (x^e-xv^e siècle)*, Lyon, 2^e éd., 2010 (Coll. *d'histoire et d'archéologie médiévales*, 9).
2. Voir *supra* la contribution de Jean-Michel Picard.
3. E. COPPACK, « The outer courts of Fountains and Rievaulx Abbeys : the interface between estate and monastery », in L. PRESSOUYRE (dir.), *L'espace cistercien, Actes du colloque, abbaye de Fontfroide, 24-27 mars 1993*, Paris, CTHS, 1994, p. 415-425.
4. Cf. l'analyse détaillée proposée dans ce dossier par I. Cochelin.
5. Sur l'importance des ruptures de pentes dans la sectorisation des monastères cisterciens, voir par exemple les notices présentées dans J.-B. VINCENT, *Les abbayes cisterciennes de Normandie (xii^e-xiv^e siècle) : conception, organisation, évolution*, Thèse de doctorat à l'Université de Rouen, 2014, vol. 2.
6. Voir, dans ce dossier, la contribution d'Eleonora Destefanis.
7. GRÉGOIRE de TOURS, *Liber Vitae Patrum*, 17, 4, éd. G. H. PERTZ ; MGH, SRM, I, t. 2, p. 281 ; K. KRÖNERT, *La construction du passé de la cité de Trèves, VIII^e-XI^e siècles : étude d'un corpus hagiographique*, 2 vol. Lille (Thèses à la carte), 2005, t. 1, p. 15.
8. M. LAUWERS, « *Circuitus et figura* : exégèse, images et structuration des complexes monastiques dans l'Occident médiéval (ix^e-xii^e siècle) », in M. LAUWERS (dir.), *Monastères et espace social : genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 43-110 (Coll. *d'Études médiévales de Nice*, 15).
9. Voir, entre autres, O. VINCENT, « Les retrouvailles anachroniques d'une communauté avec son fondateur : saintes reliques et définitions territoriales dans la région de Limoges », *L'Homme*, n° 163 (2002/2), p. 79-105.
10. G. FAIRCLOUGH, « Meaningful constructions : spatial and functional analysis of medieval buildings », in *Antiquity*, t. 66 (1992), n° 261, p. 248-366 ; P. DIXON, « Design in castle building : controlling the access to the lord », *Château Gaillard*, t. XVIII (1998), p. 47-57.
11. Sur ce thème, nous nous permettons de renvoyer à un texte plus développé : L. BOURGEOIS, « La fortification des abbayes et des collégiales aux ix^e-x^e siècles : quelques pistes de recherche », in J.-M. DUVOSQUEL, J.-M. SANSTERRE, N. SCHROEDER, M. de WAHA, A. WILKIN (dir.), *Religion, quotidien et animaux au Moyen Âge : études offertes à Alain Dierkens*, Bruxelles, 2018 (*Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 96, 2018, fasc. 1-2).
12. F. VERCAUTEREN, « Comment s'est-on défendu au ix^e siècle dans l'empire franc contre les invasions normandes », in *Actes du xxx^e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Bruxelles, 1935, p. 117-132 ; J. HUBERT, « L'abbaye de Déols et les constructions monastiques de la fin de l'époque carolingienne », in *Cahiers archéologiques*, t. IX (1957),

p. 155-164 ; *Idem*, « Évolution de la topographie et de l'aspect des villes en Gaule du v^e au x^e siècle », in *La città nell'alto medioevo, Actes des VI^e Semaines d'études du Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 10-16 avril 1958*, Spolète, 1959, p. 529-558.

13. S. GELICHI, M. LIBRANTI, « Nascita e fortuna di un grande monasterio altomedievale : Nonantola e suo territorio dalla fondazione al XIV secolo », in F. DE RUBEIS, F. MARAZZI (dir.), *Monasteri in Europa occidentale (secoli VIII-XI) : topografia et strutture*, Actes du colloque de Castel San Vincenzo, 2004, Rome, 2008, p. 239-257 (fig. 4 et 5).

14. I. CARTRON, *Les pérégrinations de Saint-Philibert : genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Rennes, 2009, en particulier p. 32-35.

15. *Cartulaire des seigneurs de Châteauroux, 917-1789*, éd. É.-P. HUBERT, Châteauroux, n° 2.

16. S. GIBSON, B. WARD-PERKINS, « The surviving remains of the Leonine wall », in *Papers of the British School at Rome*, t. XLVII, p. 30-57 et t. LI, 1983, p. 222-240.

17. FOLCUIN, *Gesta abbatum lobiensium*, éd. et trad. J.-L. WANKENNE et H. BERKANS, Lobbes, 1993 (*Cahiers de Thudinie*, 2), § 28, p. 61-62 : « Craignant l'animosité de l'abbé et en même temps sa parenté qui n'était pas la plus basse, il entoura le cloître à la manière d'une forteresse. Il avait acheté pour cela certains princes avec l'argent qui, comme il disait, lui restait ».

18. Certains auteurs lui attribuent également – à titre d'hypothèse – la fortification de Saint-Omer et la protection de Saint-Amand par le castrum de Mortagne. Cf. A. D'HAENENS, *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle : le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967, p. 117.

19. H. NOIZET, *La fabrique de la ville : espace et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2007, p. 97-99 et 100-107.

20. F. VERCAUTEREN, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde. Contribution à l'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du III^e siècle à la fin du XI^e siècle*, Bruxelles, 1934, p. 214.

21. FLODOARD, *Annales*, éd. P. LAUER, Paris, 1905, p. 141 ; pour une analyse morphologique, cf. L. BOURGEOIS (dir.), *Fortifications et résidences des élites du haut Moyen Âge entre Loire et Garonne*, rapport de PCR, Poitiers, 2008, p. 69-73.

22. Les moines quittent vers 887 le sanctuaire de la villa *Vezeliacus* pour établir un nouveau monastère entouré d'un *castellum* dans l'emprise d'un ancien *oppidum* voisin (*Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898)*, éd. R.-H. BAUTIER, Paris, 1967, n° 10, 10 juillet 889. Cf. le texte de C. Sapin, S. Garnier et F. Henrion dans ce volume.

23. N. CHRISTIE, R. HODGES, « Anxious abbots ? Questions of monastic security and insecurity in Early Medieval Europe », in N. CHRISTIE, H. HEROLD (dir.), *Fortified settlements in early medieval Europe : defended communities of the 8th-10th centuries*, Oxford et Philadelphie, 2016, p. 139-157.

24. Cf. *infra* la synthèse de J. Bujard ainsi que J. GOLL, « Der Plantaturm, ein Wehr-, Wohn- und Museumsturm im Kloster Müstair », *Helvetia Archaeologica*, t. 37 (2006), n° 145, p. 23-37. Il faudrait aussi dans certains cas s'interroger sur la fonction défensive des clochers, comme en témoigne l'anecdote concernant Saint-Trond (1086) rapportée *supra* par F. Chantinne.

25. L. BOURGEOIS, « Charroux (Vienne) », in L. BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments*, t. 2, Chauvigny, 2005, p. 43-75 (p. 75 et fig. 22).

26. Mais le texte souligne que cette fortification est pourtant puissante (*Libellus miraculorum sancti Bertini*, éd. O. HOLDER-EGGER, *MGH, SS*, t. XV-1, Hanovre, 1887, p. 512-514, § 6).

27. Voir la contribution de Ronan Pérennec et Annie Bardel dans ce volume.

28. L. BOURGEOIS, « La mise en défense des monastères à l'époque carolingienne : les exemples de Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne) et de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) », in M. LAUWERS (dir.), *Monastères et espace social*, *op. cit.*, p. 473-502.

29. A. BAUD, *Cluny : un grand chantier médiéval au cœur de l'Europe*, Paris, 2003, p. 56-62 et, *infra*, le passage consacré à ce site par C. Sapin, S. Garnier et F. Henrion.

30. Les vestiges découverts dans les deux derniers sites ont fait l'objet de médiocres descriptions : J. HUBERT, « L'abbaye de Déols », *op. cit.*, p. 155-164, ici p. 158 ; G. GARIN, *La fortification des monastères en Francia occidentalis aux IX^e et X^e siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université catholique d'Angers, 2001, p. 9-15.
31. M. WYSS, *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII^e siècle*, Paris, 1996, fig. 173, 215 et 217 (DAF, 59).
32. L. BOURGEOIS, É. MAROT, « Une piste de recherche pour la fortification des IX^e-X^e siècles : l'imitation de l'antique », in P. MIGNOT, J.-M. POISSON (dir.), *Archéologie des résidences aristocratiques du X^e siècle en Francia Media*, Actes des tables rondes d'Amay (2011) et Lyon (2012), Namur, sous presse.
33. H. NOIZET, *La fabrique de la ville*, *op. cit.*, p. 107-111 ; L. BOURGEOIS, « La mise en défense des monastères », *op. cit.*, p. 492-495 et fig. 4 ; *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France, (893-923)*, éd. P. LAUER, Paris, 1940-1949, n° 10 ; M. WYSS (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis*, *op. cit.*, p. 190 et 228-229.
34. Voir dans ce volume le texte de Jacques Le Maho.
35. GISLEBERT de MONS, *Chronicon Hanoniense*, éd. L. VANDERKINDERE, *Chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 244 ; *Annales Floreffienses*, éd. L. C. BETHMANN, MGH, SS, t. XVI, Hanovre, 1869, p. 625.
36. A. RENOUX, *Fécamp, du palais ducal au palais de Dieu : bilan historique et archéologique des recherches menées sur le site du château des ducs de Normandie (II^e siècle A. C.-XVIII^e siècle P. C.)*, Paris, 1991.
37. H. STEUER, « Studien zum Odilienberg im Elsass », in *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, t. 40 (2012), p. 27-69.
38. Cf. *supra* C. Sapin, S. Garnier et F. Henrion.
39. VENANCE FORTUNAT, *Vita Radegundis*, II, 24, éd. B. KRUSCH, MGH, SRM, Hanovre, 1888, p. 393.
40. L. BOURGEOIS, « La mise en défense des monastères », *op. cit.*, p. 495-501.
41. *Idem*, « Le castrum de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers aux X^e et XI^e siècles », in L. FERRAN (dir.), *Espace et territoire au Moyen Âge : hommages à Bernadette Barrière*, Bordeaux, 2012, p. 409-422 (p. 418-419).
42. Raoul GLABER, *Historia libri quinque*, II, 15-16, éd. et trad. M. ARNOUX, Turnhout, 1996, p. 120-125.
43. *Chronicon sancti Huberti Andaginensis*, éd. L. C. BETHMANN, t. W. WATTENBACH, MGH, Script., t. VIII, Hanovre, 1848, p. 578, c. 18.
44. É. LOUIS, « Espaces monastiques sacrés et profanes à Hamage (Nord), VII^e-IX^e siècles », in M. LAUWERS (dir.), *Monastères et espace social*, *op. cit.*, p. 435-471.

AUTEUR

LUC BOURGEOIS

Université de Caen – Centre Michel de Boüard/CRAHAM (UMR 6273)